

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024, les ordonnances suivantes:

**O-0.1**, o. 158, **C-4.1**, o. 320, **B-3**, o. 124, **P-1**, o. 114, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 321, établissant la mise à double sens temporaire de la rue Gilford, entre la rue Chambord et la rue De Lanaudière ;

**C-4.1**, o. 322, établissant la mise à sens unique vers l'ouest de la rue Boucher, entre les rues de Mentana et Saint-Hubert ;

**C-4.1**, o. 323, interdisant la manœuvre de demi-tour depuis les approches nord et sud à l'intersection de l'avenue du Parc-La Fontaine et de la rue Napoléon et à l'intersection de l'avenue du Parc-La Fontaine et de la rue Roy.

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 a paru le 3 juillet 2024 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil